

## **CONCOURS**

### **COUP DE CŒUR FRANCOPHONE / AIR CANADA**

**GAGNEZ UNE PAIRE DE BILLETS D'AVION POUR VOTRE DESTINATION DE CHOIX EN AMÉRIQUE DU NORD, DANS LES ANTILLES OU À HAWAII.**

### **RÈGLEMENTS OFFICIELS DU CONCOURS**

Le Concours « Coup de cœur francophone - Air Canada » « GAGNEZ UNE PAIRE DE BILLETS D'AVION POUR VOTRE DESTINATION DE CHOIX EN AMÉRIQUE DU NORD, DANS LES ANTILLES OU À HAWAII. » (le « concours ») est commandité par Air Canada (ci-après le « commanditaire du concours ») et organisé par Coup de cœur francophone (ci-après « l'administrateur du concours »).

Le concours débute le 15 octobre 2024 à 12:01 p.m. EST et se termine le 30 novembre 2024 à 11:59 p.m. EST (la « période du concours »).

#### **1. Admissibilité**

Le concours s'adresse à tous les résidents du Canada ayant atteint l'âge légal de majorité dans leur province ou leur territoire de résidence avant la période du concours (le « participant admissible »). Les employés, représentants ou agents d'Air Canada et les filiales et sociétés affiliées, partenaires médias et agences de publicité et de promotion de chacune des entités qui précèdent, ainsi que les membres de la famille immédiate (parents, enfants, frères et sœurs, et conjoint, quel que soit leur lieu de résidence) de ces employés, représentants et agents et des personnes avec lesquelles ceux-ci sont domiciliés, ne sont pas admissibles au concours.

#### **2. Comment participer au concours**

Aucun achat requis. Ce concours est réservé aux résidents canadiens et est régi par les lois canadiennes.

Pour participer au concours, il suffit de visiter le site web de Coup de cœur francophone à <https://coupdecoeur.ca/concours-air-canada-2024>, de nommer un artiste qui sera en spectacle dans le cadre de Coup de cœur francophone 2024, de soumettre un formulaire de participation et de cliquer sur le bouton pour en accepter les conditions.

La soumission d'une participation au concours signifie que vous avez lu le règlement du concours et acceptez de vous y conformer. Vous acceptez que le fait de soumettre une participation au concours par le biais du site Web ou de toute autre plateforme électronique, constitue une signature électronique de votre part, ce qui vous lie au présent règlement.

Les cases du formulaire comportant un astérisque ou autrement indiquées comme obligatoires doivent être remplies pour participer au concours. Les autres renseignements demandés sont utiles, mais il n'est pas obligatoire de les fournir pour participer au Concours.

Limite d'une participation par personne pendant la durée du concours. Toute personne qui participe ou tente de participer plus de fois que le nombre autorisé, ou qui utilise une méthode de duplication robotisée, automatique, mécanique, électronique ou autre non autorisée aux termes du présent règlement, sera considérée comme ayant fait une tentative de falsification ou de manipulation, ce qui entraînera automatiquement l'annulation de sa participation, vote ou tous autres résultats de cette participation.

Promotion du concours: sur tous les réseaux sociaux des partenaires du Réseau Coup de cœur francophone pour mettre en vedette (1) le concours, (2) Air Canada, le site de CCF et les sites partenaires.

### **3. Grand prix**

Deux (2) billets aller-retour pour voyager à l'intérieur de l'Amérique du Nord (excluant la ville de Mexico), vers les Antilles, ou Hawaii en classe économique, valables uniquement pour des vols réguliers d'Air Canada, d'Air Canada Express et d'Air Canada Rouge. Les places sont sous réserve des disponibilités en classe M (Économique) au moment de la réservation. Certaines conditions et périodes d'interdiction s'appliquent.

Aucune modification de réservation ne sera permise une fois la date de voyage confirmée ou le billet émis.

**La réservation du vol est soumise à la disponibilité ainsi qu'aux périodes d'interdiction qui s'appliquent :**

#### **Restrictions pour l'Amérique du Nord (incluant Hawaii)**

14 décembre 2023 au 07 janvier 2024

27 mars 2024 au 03 avril 2024

27 juillet 2024 au 11 août 2024

14 décembre 2024 au 08 janvier 2025

16 avril 2025 au 23 avril 2025

27 juillet 2025 au 17 août 2025

15 décembre 2025 au 05 janvier 2026

#### **Restrictions pour toutes les destinations Soleil (incluant les Antilles, le Mexique et l'Amérique Central mais excluant la Ville de Mexico)**

16 décembre 2023 au 08 janvier 2024

26 février 2024 au 15 mars 2024

27 mars 2024 au 03 avril 2024  
11 décembre 2024 au 12 janvier 2025  
19 juin 2025 au 07 septembre 2025  
10 décembre 2025 au 11 janvier 2026

Le voyage doit prendre fin (incluant le retour) au plus tard le 30 novembre 2025.

Le gagnant ainsi que son compagnon de voyage sont responsables de ce qui suit: les frais, dépenses et taxes qui ne sont pas stipulés aux présentes, notamment l'hébergement, les taxes de départ applicables; le transport terrestre; les pourboires; les achats; les appels téléphoniques; les dépenses personnelles de quelque nature que ce soit pour la nuitée; les repas et les boissons; les frais de gestion; les repas spéciaux à bord et le divertissement, les frais de déplacement pour se rendre au départ et à destination de l'aéroport d'origine et en revenir; la souscription, au besoin, à une assurance voyage suffisante, avant le départ; l'obtention de tous les documents de voyage nécessaires, tels que passeports et visas, ainsi que les frais liés à la conformité aux règles de douane et d'immigration. L'utilisation de certificats de surclassement n'est pas permise. L'utilisation des billets d'avion est assujettie aux conditions générales de transport d'Air Canada, que le public peut consulter sur le site [www.aircanada.com](http://www.aircanada.com).

La valeur totale approximative du grand prix est 3 200.00 \$ CA. La valeur exacte du grand prix dépend du point de départ et de destination ainsi que de l'heure du voyage. Le grand prix doit être accepté tel qu'attribué; il ne peut être vendu, transféré ou monnayé, et il ne sera pas remboursé s'il n'est pas utilisé. Aucune substitution, modification ni extension n'est permise. Le commanditaire du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, de substituer au grand prix un autre de valeur égale ou supérieure ou de permettre un transfert du grand prix.

#### **4. Tirage du grand prix**

Une application tierce sera utilisée ([www.shortstack.com](http://www.shortstack.com)) pour permettre de participer. Le gagnant sera choisi au hasard parmi toutes les inscriptions reçues des participants admissibles pendant la période du concours.

Le tirage du gagnant sera tenu aux bureaux de l'administrateur du concours situés au 2030, boulevard Pie-IX, Bureau 303, Montréal (Québec) H1V 2C8, Canada le 2 décembre 2024 à 14:00 EST. Les chances de gagner le prix dépendront du nombre total de participations reçues par les participants admissibles pendant la période de concours.

#### **5. Réclamation du grand prix**

Afin d'être déclaré gagnant et de pouvoir réclamer le grand prix, le participant admissible qui aura été sélectionné en sera informé par le commanditaire du concours ou l'administrateur du concours ou l'un de ses agents, mandataires ou représentants,

par message direct par courriel, sur Messenger ou sur Instagram peu après le tirage et doit confirmer son acceptation comme participant admissible sous les trois (3) jours calendrier suivant contact. S'il s'avère impossible de communiquer avec le participant admissible qui aura été sélectionné, un autre participant admissible sera sélectionné par tirage au sort. Avant d'être déclaré gagnant, chaque participant admissible sélectionné devra répondre correctement, dans un délai limité, à une question réglementaire d'arithmétique, puis signer un formulaire de renonciation et de décharge confirmant notamment :

- qu'il/elle se conforme aux exigences d'admissibilité;
- qu'il/elle a lu le règlement du concours et qu'il s'y conforme en tous points;
- qu'il/elle accepte le prix tel qu'il est attribué;
- qu'il/elle reconnaît au commanditaire du concours le droit de publier sa photo, son nom et son adresse sans autre compensation que le prix offert;
- qu'il/elle a répondu correctement à une question d'arithmétique en temps limité;
- qu'il/elle libère et accepte de dégager de toute responsabilité le commanditaire du concours, l'administrateur du concours et respectivement ses filiales et ses sociétés affiliées, ses partenaires médias et ses agences de promotion, ainsi que chacun des administrateurs, dirigeants, employés, entrepreneurs et mandataires de ces entités.

## **6. Communication avec les participants**

Aucune correspondance ne sera effectuée, sauf avec le participant admissible sélectionné dont l'inscription admissible a été tirée au sort. Une fois le participant admissible déclaré gagnant par le commanditaire du concours, celui-ci enverra au participant admissible une lettre contenant les détails concernant la réclamation du prix (e. g. la réservation des vols).

## **7. Conditions générales**

Toutes les inscriptions soumises ainsi que les informations fournies par les participants admissibles doivent être complétées et exactes. Le commanditaire du concours ne sera pas tenu responsable pour toute mal fonction technologique, interruption Internet ou téléphonique, ainsi que pour toute réclamation de prix ou formulaire de déclaration et de décharge tardif, incomplet ou erroné.

Le contenu de toutes les inscriptions soumises devient la propriété du commanditaire du concours. Le commanditaire du concours se réserve le droit d'utiliser le contenu de toutes les inscriptions soumises par les participants admissibles à des fins éditoriales, publicité et marketing promotionnel, sans rémunération ou préavis, sauf si la loi l'interdit.

Chaque participant admissible autorise le commanditaire et ses représentants (incluant le commanditaire du concours) à utiliser le contenu de sa participation, y compris nom et adresse à des fins éditoriales, publicité et marketing promotionnel dans tous les médias connus ou par la suite découverts, à l'échelle mondiale, à perpétuité, sans rémunération, notification ou autorisation.

En participant au concours, les participants admissibles consentent expressément au commanditaire du concours, l'administrateur du concours, partenaires médias, aux agences de publicité et de promotion, au stockage, partage et à l'utilisation de l'information personnelle soumise par sa participation uniquement dans le but d'administrer le concours et conformément à la politique de confidentialité du commanditaire du concours disponible sur le site web du commanditaire du concours.

Toutes les inscriptions peuvent être vérifiées par le commanditaire du concours et être invalidées si elles sont reçues en dehors de la période du concours, si elles sont incomplètes, illisibles, irrégulières, photocopiées, reproduites d'une façon quelconque ou soumises par des moyens illicites, si elles contiennent de fausses déclarations, ou si elles ne se conforment pas ou ne satisfont pas aux présentes conditions du concours.

En s'inscrivant au concours, les participants admissibles conviennent que le commanditaire du concours se réserve le droit de publier, sans rémunération, le nom, le nom de la ville et la photo du gagnant, et les participants admissibles renoncent à tous les droits d'impression et de diffusion, et à toute autre forme de publicité. Les participants admissibles conviennent en outre que toutes les inscriptions soumises et leur contenu deviennent la propriété du commanditaire du concours et ne leur seront pas rendus.

Les participants admissibles acceptent de respecter toutes les décisions du commanditaire du concours et/ou l'administrateur du concours relativement au concours, lesquelles sont exécutoires à tous égards.

Les participants admissibles conviennent que le commanditaire du concours ne sera tenu responsable de la transcription incorrecte ou inexacte des renseignements figurant sur les inscriptions, ni de toute erreur ou anomalie reliée au concours. Si le concours ne peut se dérouler comme prévu, pour quelque raison que ce soit, y compris des falsifications, des interventions non autorisées, des fraudes, des défaillances techniques ou toute autre cause, le commanditaire du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion et sans préavis, de suspendre le concours ou d'y mettre fin, en tout ou en partie, ou de le modifier de quelque façon que ce soit, sans autre obligation envers les participants admissibles. En outre, si le commanditaire du concours estime, à sa seule discrétion, qu'une inscription compromet l'intégrité du concours, il se réserve le droit d'annuler l'inscription en cause ou de mettre fin au concours dans son ensemble, sans autre obligation envers les participants admissibles. Le commanditaire du concours se réserve par ailleurs le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier du présent concours

toute personne, et de la bannir de tous les concours qu'il pourrait organiser ultérieurement, s'il établit ou soupçonne que cette personne soit intervenue de façon illicite dans le processus d'inscription ou dans le fonctionnement du concours; qu'elle agisse en violation du règlement officiel du concours ou d'une manière antisportive ou perturbatrice; ou qu'elle ait l'intention d'importuner, d'abuser, de menacer ou de harceler une autre personne.

En participant au concours, les participants admissibles acceptent de dégager de toute responsabilité, relativement au concours ou, s'ils sont déclarés gagnants au prix attribué et à son utilisation, le commanditaire du concours et l'administrateur du concours et respectivement chacune de ses filiales et ses sociétés affiliées, ses partenaires médias, ses agences de publicité et de promotion, et chacun des administrateurs, dirigeants, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit des entités respectives.

Le concours est régi par la réglementation fédérale, provinciale et locale en vigueur. Pour les résidents du Québec seulement : Tout différend quant à l'organisation ou à la tenue d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux, afin qu'il soit réglé. Tout différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler. Tous les différends et questions concernant la formulation, la validité, l'interprétation et l'application du présent règlement officiel ou des droits et obligations d'un participant admissible, relativement au concours, sont régis par les lois de la province de Québec et les lois du Canada applicables dans cette province qui gouvernent leur interprétation.

Les participants admissibles peuvent obtenir le nom du/des gagnant(s) entre le 3 décembre et le 20 décembre 2024 en faisant parvenir une demande écrite accompagnée d'une enveloppe-réponse suffisamment affranchie à l'adresse suivante :

Concours Coup de cœur francophone - Air Canada  
2030, boulevard Pie-IX, Bureau 303  
Montréal (Québec) H1V 2C8